

Recu en préfecture le 18/03/2022

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

PAffiché le FRANÇAISE

LIBERTE -

ID: 013-200035087-20220224-004_2022-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **TERRE DE PROVENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 18 février 2022.

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 004/2022

Objet: Transfert Chemin

des Iles

PRÉSENTS:

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique. Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne. Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (absent ayant donné à pouvoir à BIANCONE Edith).

Pour la Commune de CABANNES: CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de CHATEAURENARD: PONCHON Solange (absente ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel), DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel (absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge), CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Secrétaire de séance : M. CHAUVET Éric

M. le Vice-Président en charge du développement économique expose que la commission développement économique réunie le 24 janvier et le bureau communautaire réuni le 17 février dernier ont examiné les principes d'aménagement proposés par le maître d'œuvre pour la première tranche de requalification de la zone des Iscles dont le périmètre est annexé en pièce jointe.

Le projet prévoit notamment l'aménagement du chemin des lles jusqu'à l'entrée du pôle logistique, afin d'en permettre l'accès, ce qui suppose le transfert préalable de 100 ml de cette voie à la communauté d'agglomération.

La localisation de l'entrée du pôle logistique repousse en effet de 100 m linéaire les limites de la zone d'activité et justifie donc l'intégration de cette partie de voie dans la voirie d'intérêt communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



APRÈS AVIS DE la commission économique et du bureau communautaire,

ID: 013-200035087-20220224-004_2022-DE

CONSIDERANT que l'extension de la zone des ISCLES au travers de l'aménagement du pôle logistique a pour conséquence de repousser les limites de la zone des ISCLES de 100 ml sur le chemin des Iles,

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur :

- **APPROUVE** le transfert à la communauté d'agglomération d'une longueur de 100 m du chemin des lles sur la commune de Châteaurenard conformément au plan ci-joint annexé,
- **DIT** que ce transfert emporte mise à disposition de cette voie au profit de la communauté d'agglomération, permettant ainsi à cette dernière d'effectuer des opérations d'aménagement, d'entretien, de conservation et de signalisation.

Membres en exercice: 42
Votants: 42
Votes pour: 38
Votes contre: 0
Abstentions: 4

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 24 février 2022

Pour Extrait Conforme, La Présidente,

Corinne CHABAUD

Terre de Provence agglomération

Annexe délibération n° 004/2022 Objet : Transfert Chemin des Iles





